

Le sénateur Molgat: Nous nous en remettons à un autre organisme pour déterminer ce que nous faisons ici. C'est très mauvais.

C'est pour cette raison que lorsque la Chambre des communes avait proposé qu'il y ait un seul comité mixte de gestion pour tout le Parlement, il y a de cela plusieurs années, nous en avons discuté au Comité du Règlement et c'est à l'unanimité — et à l'époque les libéraux étaient majoritaires — qu'il avait été décidé que si un tel comité devait exister, il faudrait qu'il soit composé d'autant de membres des deux Chambres, faute de quoi la Chambre des communes dominerait tout et nous ne serions que des marionnettes entre ses mains.

Avant de décider de participer à un comité mixte, nous devons réfléchir sérieusement aux conséquences que cela aurait pour cette institution et trouver le moyen de protéger l'intégrité et l'indépendance du Sénat.

Je suis prêt à approuver la proposition. Mais restons vigilants à l'avenir en ce qui concerne les comités mixtes de quelque sorte qu'ils soient. Nous pouvons être sûrs d'une chose: la Chambre des communes n'accepterait jamais qu'un comité étudiant la question des privilèges, par exemple, soit dominé par des sénateurs.

L'honorable Roch Bolduc: Ce n'est pas ce que j'ai pu constater. Le Comité d'examen de la réglementation est dirigé par les sénateurs.

Le sénateur Molgat: Vous avez raison, dans les faits le Sénat dirige ce comité.

Le sénateur Frith: Cela n'a rien à voir avec les privilèges et autres choses du genre.

Le sénateur Molgat: Si ce comité est dirigé par les sénateurs, c'est que ces derniers participent aux séances et sont assidus. En fait, ceux d'entre nous qui ont déjà siégé à des comités mixtes reconnaîtront qu'en général le Sénat y est plus actif que la Chambre des communes, d'une part parce que les sénateurs participent assidûment aux séances. Ce ne sont pas ceux qui font acte de présence de temps à autre qui font le travail des comités, mais bien ceux qui assistent régulièrement aux séances. C'est ce qui fait la grande force du Comité mixte permanent de la réglementation. Il n'a pas d'influence sur la Chambre des communes ni sur ce qu'elle fait, mais il a une influence sur l'ensemble de la réglementation.

Je suis prêt à accepter ce comité, mais je souhaite que lorsque nous discuterons de la création de comités mixtes à l'avenir, nous réfléchissions avant de nous conformer automatiquement à la volonté de la Chambre des communes.

L'honorable Hartland de M. Molson: Sénateur Molgat, puis-je vous poser une question?

Le sénateur Molgat: Certainement.

Le sénateur Molson: Dans le cas d'un comité mixte comme celui dont il est actuellement question, quelle valeur aurait un rapport qui aurait été produit en présence d'une

minorité sénatoriale? Une telle situation ne risquerait-elle pas de présenter des difficultés sérieuses pour le Sénat?

Le sénateur Molgat: Vous voulez dire, sénateur Molson, dans le cas où le comité mixte produirait un rapport minoritaire?

Le sénateur Molson: Non, s'il présentait un rapport en tant que comité composé d'un grand nombre de députés. Le rapport serait publié, mais le comité lui-même aurait été composé d'une minorité de sénateurs et d'une majorité de députés. Lorsqu'un tel comité présente un rapport, quel poids a ce rapport du point de vue du Sénat et de celui de la Chambre des communes?

Le sénateur Molgat: C'est une notion intéressante, sénateur Molson. Je suppose que je devrais vous poser la question à vous, qui avez déjà présidé le Comité du Règlement.

Dépendant du genre de rapport, aucune des deux Chambres n'est tenue d'approuver le rapport d'un comité. Comme son nom l'indique, le rapport d'un comité n'est que l'opinion du comité en question. Les deux Chambres peuvent le rejeter, ou une Chambre peut l'adopter et l'autre le rejeter. Ce serait une situation intéressante. Aucune des deux Chambres n'est liée par le rapport d'un comité. Je suppose que c'est ainsi qu'elles s'en sortiraient.

Le sénateur Lynch-Staunton: Puis-je seulement assurer au sénateur Molgat et à ses collègues que, quelle que soit la nature du rapport du comité mixte, il ne fait aucun doute qu'une fois renvoyé ici, le projet de loi traversera exactement les mêmes étapes que si aucun rapport n'avait été présenté ou que si un comité géant avait été créé.

Le sénateur Molgat: Merci.

Son Honneur le Président pro tempore: L'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyé par l'honorable sénateur Doyle, propose:

QUE le Sénat s'entende avec la Chambre des communes pour créer un comité mixte spécial. . .

Le sénateur Molgat: Suffit!

Son Honneur le Président pro tempore: Suffit?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion? Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président pro tempore: Que les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

À mon avis, les oui l'emportent.

Le sénateur Molgat: Avec dissidence.

(La motion est adoptée avec dissidence.)